

Disclaimer :

The Competition DG makes the information provided by the notifying parties in section 1.2 of Form CO available to the public in order to increase transparency. This information has been prepared by the notifying parties under their sole responsibility, and its content in no way prejudices the view the Commission may take of the planned operation. Nor can the Commission be held responsible for any incorrect or misleading information contained therein.

COMP/M.5786 - FRANCAISE DES JEUX / GROUPE LUCIEN BARRIERE / JV

SECTION 1.2

Description of the concentration

La Française des Jeux et le Groupe Lucien Barrière ont notifié à la Commission européenne la création d'une entreprise commune qui aura pour activité la conception et l'exploitation d'un site Internet de poker en ligne et la commercialisation de jeux de poker en ligne une fois que le marché français sera ouvert à la concurrence (activité BtoC). L'entreprise commune développera également des logiciels de jeux de poker et de casino en ligne pour une commercialisation en BtoB.